

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2017013565

Dossier numéro : 2017-10-02/03

Titre

2 OCTOBRE 2017. - Circulaire FB/VLABEL/2017/1. - Circulaire relative aux titre 1 et titre 2, chapitre 4 du code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 modifiée par le décret du 3 juillet 2015 introduisant le prélèvement kilométrique et annulant le prélèvement de l'eurovignette et modifiant le code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 en la matière - Domaine d'application - prélèvement kilométrique. (TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-12-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 11-10-2017 page : 92029

Entrée en vigueur : 01-01-2018

Table des matières

Texte

[Abrogé] <CM 2020-12-23/05, art. M, 002; En vigueur : 01-01-2021>